

Image not found or type unknown



Voyage organisé par CSE et période du COVID 19

Par **ciloulo**, le **29/06/2020** à **14:36**

BonjourrrrrnMon CSE a organisé un voyage groupe qui a été annulé du fait du confinement. Le CSE nous a indiqué que ce voyage serait reporté en 2021, les dates ne sont pas connues à ce jour, vraisemblablement la même période.rnrnMa question est la suivante :rnrnSi les nouvelles dates proposées ne me conviennent pas, ai-je la possibilité d'annuler et de récupérer l'acompte versé ?rnrnMon CSE m'indique que si les dates qui me seront proposées ne me convenaient pas, il me faudra justifier d'un refus de congés ou d'un impératif professionnel pour pouvoir être remboursé. Est-ce legal ?rnrnMerci pour votre réponse.